

Nombre de membres : 34
En exercice : 33
Présents : 25
Pouvoirs : 5
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2022-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le mercredi neuf février à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert MORANGE » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 1^{er} février deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles Christian Vlgnerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Stéphane Seyer.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas à Jean Maynard, Jean-Pierre Charmes à Christophe Gérard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Joël Vilard à Charles-Antoine Darfeuilles, Sylvie Germond à Alain Duris

Secrétaire de séance : Pierre Hachin

Objet : Demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSIL et du « Fonds chaleur » pour l'exercice 2022 : isolation et modification du système de production de chauffage du siège de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Monsieur le Président explique que dans le cadre de son CRTE, la Communauté de Communes Ouest Limousin a inscrit deux dossiers au titre de l'orientation stratégique n°3 « améliorer la qualité de vie et des milieux naturels ».

Ces deux dossiers sont :

- L'isolation du bâtiment accueillant le siège de la communauté de Communes
- La modification du système de production de chauffage du dit bâtiment, à savoir le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière bois.

Les études préalables ont été menées en partenariat avec les services du SEHV.

Ces deux dossiers sont susceptibles d'être financés comme suit :

1/ Isolation du bâtiment accueillant le siège de la Communauté de Communes.

Coût Initial TTC	71 634,00 €
Fonds Européens	0,00 €
Etat DETR	11 939,00 €
Etat DSIL	5969,50 €
Conseil Départemental CDDI	11 939,00 €
Autres (ADEME)	17 908,50 €
FCTVA	11 750,84 €
Reste à charge CCOL	12 127,16 €

2/ Modification du système de production de chauffage du siège de la CC Ouest Limousin, à savoir le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière bois.

Coût Initial TTC	145 893,60 €
Fonds Européens	0,00 €
Etat DETR	24 315,60 €
Etat DSIL	12 157,80 €
Conseil Départemental CDDI	24 315,60 €
Autres (ADEME)	31 993,50 €
FCTVA	23 932,38 €
Reste à charge CCOL	29 178,72 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer deux dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR exercice 2022, pour l'isolation et la modification du mode de production de chauffage du bâtiment accueillant le siège de la CC Ouest Limousin.

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer deux dossiers de demandes de subventions au titre de la DSIL exercice 2022, pour l'isolation et la modification du mode de production de chauffage du bâtiment accueillant le siège de la CC Ouest Limousin.

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer deux dossiers de demandes de subventions au titre du « Fonds Chaleur » de l'ADEME, pour l'isolation et la modification du mode de production de chauffage du bâtiment accueillant le siège de la CC Ouest Limousin.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le

Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD